

C A N A D A

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

N° 500-17-108353-197

S U P E R I O R C O U R T

ICHRAK NOUREL HAK

- and -

NATIONAL COUNCIL OF CANADIAN
MUSLIMS (NCCM)

- and -

CORPORATION OF THE CANADIAN
CIVIL LIBERTIES ASSOCIATION

Plaintiffs

v.

THE ATTORNEY GENERAL OF QUÉBEC

Defendant

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE HAKIMA DADOUCHE

Je, soussignée, HAKIMA DADOUCHE, domiciliée et résidant au [...], déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis née en Algérie et suis arrivée au Québec en 2006 à l'âge de 31 ans. J'habite à Montréal depuis 13 ans.
2. En Algérie, j'ai effectué des études universitaires dans le domaine du génie électrique, ce qui m'a menée à enseigner pendant quelques mois à l'Université des sciences et de la technologie d'Oran avant de quitter mon pays d'origine.
3. À mon arrivée au Québec, j'ai étudié à l'Université de Montréal en enseignement des mathématiques au secondaire. J'ai commencé à travailler en 2011 au sein de la Commission scolaire de Montréal (la « CSDM ») comme enseignante au primaire.

4. Cela fait 8 ans que j'enseigne et j'ai du plaisir à exercer cette noble profession. Ce qui me motive le plus dans cette vocation, c'est de voir la progression de mes élèves et de faire sortir leurs forces et leurs talents.
5. Étant une femme de confession musulmane, j'ai choisi de porter un foulard connu sous le nom du hijab.
6. Porter le foulard fait partie de ma pratique religieuse. Il revêt des dimensions religieuse et spirituelle qui me gardent en lien avec ma foi.
7. Quand j'ai pris connaissance du projet de loi 21, la *Loi sur la laïcité de l'État* (la « Loi »), j'ai réalisé que mes droits et libertés, en tant que citoyenne, seraient bafoués. J'ai alors décidé de m'impliquer, car je crois en l'idéal de justice.
8. À mon avis, la Loi crée des citoyennes et des citoyens de seconde classe et sème la division parmi les Québécoises et les Québécois. Elle touche certaines personnes qui sont pourtant très bien intégrées dans nos communautés.
9. Plus personnellement, je pourrai certes conserver mon emploi puisque je suis déjà embauchée par la CSDM.
10. Cependant, la Loi me prive du droit de mobilité, d'évolution et d'avoir des rêves et des ambitions, puisque je ne pourrai conserver de porter mon foulard qu'à la condition que j'exerce la même fonction en restant dans la même commission scolaire.
11. Or, il y a trois ans, j'ai fait une demande d'échange de poste à poste pour aller enseigner à Gatineau et ainsi me rapprocher de mon frère, qui est le seul membre de ma famille au Canada.
12. J'ai l'impression d'être dans une prison à ciel ouvert, affublée d'un bracelet électronique.
13. La Loi m'oblige donc à « choisir » entre ma pratique religieuse et mon travail. Toutefois, il ne s'agit pas d'un véritable choix, car je ne pourrai pas « choisir » de mettre de côté un aspect fondamental de ma pratique religieuse. Je continuerai de porter mon foulard, car il n'y a personne qui m'a obligé à le mettre et personne ne m'obligera à l'enlever.
14. De plus, je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement m'empêche de porter mon foulard.
15. Après huit ans d'expérience en enseignement à la CSDM, je peux affirmer que mon foulard ne m'a jamais posé problème dans mon milieu de travail. Bien au contraire, le porter me permet de faire un travail consciencieux.
16. J'ai des collègues formidables qui ont de l'ouverture à la différence et à la diversité culturelle et religieuse.

17. Quant à mes élèves, ils ne sont en aucun cas influencés par mon foulard. Dans les lettres que j'ai reçues de leur part, ils ne relèvent que leurs apprentissages et mes qualités en tant qu'enseignante et ne mentionnent jamais mon foulard. En voici quelques extraits [sic] :

- a. Salut Mme Hakima, même si on s'est dit bonjour ce matin mais bon, je voulais te dire bonne fête des enseignants(es)! Je voulais aussi te remercier pour tous les efforts que tu as fourni depuis la rentrée scolaire et pour la patience que tu as même si nous sommes tannants. J'ai écrit ce message pour te dire que je suis contente de t'avoir comme prof.

Patiente
Raffinée
Originale
Futée
Élégante
Spéciale
Super
Enthousiaste
Rigolote

- b. Chère Mme Hakima, c'est un honneur de t'avoir comme prof! J'adore ta façons d'on tu ansseigne et les arts plastiques que tu nous fait faire. Merci beaucoup! Pour la meilleur des prof,

Heureuse
Agréable
Koala (parce que tu est affectueuse comme eu)
Intelligente
Merveilleuse
Artistique

- c. Chère Mme Hakima, tu est un bon proffeseure. Je sais que des fois je suis dans la lune mais sache que je t'écoute toujours. J'aimerais beaucoup que ma petit sœur soit avec toi un de ces jours. L'année passe lentement mais surement xox

- d. Mme Hakima vous êtes : une enseignante souriante et énergique. Cette année, j'ai beaucoup aimé apprendre l'univers social avec vous. Vous êtes aussi très persévérante et patiente avec nous. Vous nous apporter des surprises, de la sécurité et de la joie. Bonne vacances!

- e. On vous aime. Bonjour! Je vous souhaite une merveilleuse été avec vos amis et votre famille, j'espère que vous allez vous amusez. Je suis désolé pour les fois où j'étais impolie et « insolente ». Je suis contente de vous avoir eu comme professeur.

- f. Chère Mme Hakima! J'ai beaucoup aimé travailler avec vous! Désolé si je suis un peut tanant car je m'avaie jamais amuser autant avec une prof de ma vie. Je trouve que vous avez beaucoup d'idée pour chose à faire. Merci pour tout ce que vous avez fait! Bonne vacance!
18. Bref, cette Loi me fait sentir comme une citoyenne de seconde classe au sein de la société québécoise, et ce, j'ai l'impression de redonner à la société à travers mon travail, en contribuant à la formation des nouvelles générations.
19. Tous les faits allégués dans cette déclaration sous serment sont vrais et au meilleur de ma connaissance.

ET J'AI SIGNÉ : Hakima Dadouche

À MONTRÉAL, le 18 juin 2019



Déclaré solennellement devant moi,

À Montréal, le 18 juin 2019



Commissaire à l'assermentation pour le Québec



N° 500-17-108353-197

CANADA
DISTRICT OF MONTREAL
PROVINCE QUEBEC

ICHRAK NOUREL HAK

- and -

**NATIONAL COUNCIL OF CANADIAN
MUSLIMS (NCCM)**

- and -

**CORPORATION OF THE CANADIAN CIVIL
LIBERTIES ASSOCIATION**

Plaintiffs

v.

THE ATTORNEY GENERAL OF QUEBEC

Defendant

**DÉCLARATION SOUS SERMENT
DE HAKIMA DADOUCHE**

SIGNIFICATION

M^e Catherine McKenzie |
M^e Olga Redko
cmckenzie@imk.ca |
oredlko@imk.ca
514 934-7727 | 514 934-7742
✉ 5176-1

imk
avocats • advocates

IMK s.e.n.c.r.l./LLP
Place Alexis Nihon • Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest • bureau 1400
Montréal (Québec) H3Z 3C1
T : 514 935-4460 F : 514 935-2999
BI0080